

République Française Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 17/04/2026	DELIBERATION N° 21-2026	Séance du 26 avril 2026
Membres en exercice : 11	L'An Deux Mille Vingt Six le Vingt Neuf Avril à 18 heures	
Présents : 11	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Philippe MORESMAU, Maire,	
Absents : 0		
Représentés : 0		
Pour : 9	Présents : MORESMAU JP, FONZES O, HARDY V, SIEGEL R, DUGLOU M, CAPITAINE V, DESFAUDAIS A, PALHOL M, JAUDON L, MOREAU H, ROCCO C.	
Contre : 0	Secrétaire de séance : JAUDON Laure	
Abstention 2		

Objet : Désignation du représentant de la commune auprès d'Hérault-Energies

Conformément à l'article 9 de ses statuts, le Syndicat mixte HERAULT ENERGIES renouvèle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, Le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communales.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16;
Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HERAULT ENERGIES,
Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Désigne Mathieu PALHOL comme représentant de la commune auprès d'Hérault-Energies

Et Précise qu'il sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
MORESMAU Jean-Philippe.

Le / la secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

